



Tribunaux décisionnels Ontario – Commission de révision de l'évaluation foncière

Demande de rétablissement d'un appel

Commission de révision de l'évaluation foncière
15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée, Toronto (Ontario) M7A 2G6
Site Web : www.tribunalsontario.ca/cref/ Courriel : arb.registrar@ontario.ca

Date du sceau

Réservé au bureau

Available in English

REMARQUE : Le présent formulaire est utilisé pour soumettre une demande de rétablissement d'un appel.

Une partie à une instance antérieure peut demander à la Commission de rendre une ordonnance rétablissant un appel en déposant à la Commission, avec copie à toutes les autres parties, au plus tard 30 jours après que la Commission a rejeté ou retiré l'appel, un affidavit qui indique ce qui suit, selon le cas :

- l'appel a été retiré, supprimé ou rejeté par erreur;
- une partie a omis de comparaître à une audience sans faute de sa part;
- les principes de justice naturelle ou d'équité procédurale dictent que l'appel soit rétabli.

Date de soumission de la demande à la Commission (JJ/MM/AAAA) :

Partie 1 : Renseignements sur le bien/l'appel

Numéro de rôle de la propriété :

Numéro de l'appel :

Adresse du bien :

Municipalité :

Propriétaire du bien :

Année(s) d'imposition :

Date de la décision sur l'appel :

Êtes-vous le propriétaire du bien? Oui Non

Avez-vous un représentant? Oui Non

J'aimerais communiquer avec la CRÉF en français anglais

J'ai besoin d'une mesure d'accessibilité Non Oui (contactez la Commission dès que possible)

Partie 2 : Renseignements sur l'auteur de la demande

Prénom :

Nom de famille :

Société (le cas échéant) :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Pays (si autre que le Canada) :

N° de téléphone privé :

N° de télécopieur :

Adresse de courriel :

Signature :

Numéro de rôle :

Partie 6 : L'ordonnance que vous demandez à la Commission de rendre et tout renseignement supplémentaire au sujet des motifs de la demande

Veillez écrire vos commentaires dans la case prévue à cet effet. Ces commentaires ne remplacent pas un affidavit.

Si vous demandez le rétablissement de votre appel pour que la Commission accepte un procès-verbal de règlement, vous devez annexer ce procès-verbal de règlement, dûment signé conformément aux Règles de pratique et de procédure de la Commission.

REMARQUE : Si une partie du formulaire n'est pas complète, la demande sera rejetée.

Documents requis avant de soumettre la demande :

- Un affidavit énonçant vos éléments de preuve à l'appui de votre demande doit être annexé à la présente demande;**
- Toutes les parties doivent recevoir une copie de la demande;**
- Le cas échéant, le procès-verbal de règlement dûment signé doit être annexé à la demande.**

Numéro de rôle :

RÉSERVÉ À L'USAGE INTERNE

Renseignements sur le personnel :

Directives au personnel :

Demande approuvée

Demande rejetée

Mettre une motion au rôle

Signature :

Date et heure :